



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

VIE CHÈRE EN OUTRE-MER

Question au Gouvernement n° 408

Texte de la question

VIE CHÈRE EN OUTRE-MER

Mme la présidente. La parole est à Mme Emeline K/Bidi.

Mme Emeline K/Bidi. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer. Lors de l'examen du budget de l'outre-mer, l'unité des députés ultramarins, qui dépassaient ainsi leurs clivages politiques, était de mise pour dénoncer l'urgence de la situation en outre-mer. En recourant à un troisième 49.3, vous avez balayé d'un revers de main l'ensemble de notre travail et avez rejeté la quasi-totalité de nos amendements.

Avant cela, les débats sur la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat avaient déjà montré le peu d'engagement du Gouvernement sur la question de la pauvreté et de l'inflation en outre-mer. Dernier épisode en date, l'« Oudinot du pouvoir d'achat » nous laisse à nouveau un goût amer. Le résultat n'est clairement pas à la hauteur des besoins. Si vous aviez pris soin de nous consulter, nous aurions assurément été force de proposition.

Les différents exemples qui ont jalonné le début de cette législature laissent ainsi percevoir le mépris du Gouvernement pour le travail des parlementaires outre-mer, mais également pour la situation alarmante des territoires ultramarins frappés par l'inflation, dans un contexte préexistant de grande pauvreté.

Par conséquent, je m'interroge sur la suite de la législature. Avez-vous l'intention d'engager une véritable discussion, dans un esprit de coconstruction – terme cher à notre Première ministre – avec les députés ultramarins pour trouver des solutions qui ne soient pas un simple pansement sur une plaie béante ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

M. Sébastien Jumel. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer. Jean-François Carencu, qui a tout particulièrement suivi les questions budgétaires lors des débats parlementaires, et mené l'« Oudinot du pouvoir d'achat », aurait aimé vous répondre, mais il est en déplacement chez vos collègues guyanais.

Je ne peux être d'accord avec votre présentation. L'inflation dans le territoire de La Réunion, comme dans l'ensemble des outre-mer, atteint environ 7 %. Premièrement, nous avons bien entendu revalorisé de 4 à 5 % les prestations sociales et les aides alimentaires.

Deuxièmement, les aides applicables aux dépenses d'énergie sont plus élevées encore qu'en métropole,

notamment pour les achats de carburant. Du reste, plusieurs dysfonctionnements internes rencontrés dans les territoires, à l'exception de Mayotte, nous ont parfois empêchés de baisser plus fortement les prix, à la demande de certains élus – vous le savez parfaitement – pour des questions de concurrence.

Troisièmement, le bouclier qualité-prix instauré au titre de l'« Oudinot du pouvoir d'achat » par le ministre des outre-mer a permis de bloquer les prix de 153 produits de première nécessité, lesquels échappent donc à l'inflation. Cette mesure n'est pas prévue en métropole. Avouez que cette démarche, menée avec 153 entreprises, notamment les transporteurs – tels CMA CGM –, est remarquable.

En revanche, je suis preneur de l'aide des collectivités ultramarines pour pondérer l'octroi de mer qui, malheureusement, augmente le prix des produits importés, afin de rendre l'addition moins salée pour vos concitoyens.

Mme la présidente. La parole est à Mme Emeline K/Bidi.

Mme Emeline K/Bidi. Les mesures que vous avez évoquées sont remarquablement insuffisantes. En effet, si l'inflation est peut-être en deçà de celle de l'Hexagone, le taux de pauvreté y est bien supérieur. Ainsi, 38 % des Réunionnais, 50 % des Guyanais et plus de 70 % des Mahorais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Vous nous indiquez que le Bouclier qualité-prix plus permettrait de remédier à cette situation. À La Réunion, il a été instauré l'an dernier et n'a pas été revalorisé lors de l'« Oudinot du pouvoir d'achat ». Nous devons nous contenter d'une diminution des taxes sur les colis envoyés entre particuliers. Ce n'est pas en diminuant les taxes sur les colis que les Réunionnais parviendront à remplir leurs assiettes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Gérald Darmanin, ministre. Malheureusement, vous ne répondez pas sur les collectivités locales que vous soutenez. Une baisse du taux de l'octroi de mer, lequel est fixé par les collectivités locales, se traduirait directement par un gain de pouvoir d'achat pour vos concitoyens. Faites votre part, nous avons fait la nôtre !

Données clés

Auteur : [Mme Emeline K/Bidi](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 408

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2022

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 décembre 2022